



Saisie mobilier 14 ans après crédit

Par Rorom

Bonjour, je viens de recevoir un dernier avis avant saisi.

J'ai souscrit en 2010 un crédit à la consommation que je n'ai pas terminé de payer pour diverses raisons. L'huissier est-t'il en droit de saisir mes meubles 14 ans après?

Par kang74

Bonjour

Cela dépend quand les premiers impayés ont eu lieu, s'il y a eu un jugement et quand, si il y a eu des actions pour interrompre la prescription.

Donc possible.

Par isernon

bonjour,

pour compléter, vous demandez à l'huissier s'il possède un titre exécutoire.

en l'absence de titre exécutoire, l'huissier n'a pas plus de pouvoir qu'une société de recouvrement, c'est à dire aucun.

salutations

Par Rorom

Merci de vos réponses. je n'ai payer que 2,3 mensualités, les premières. après ça je n'ai plus eu de nouvelles jusque ce jour. je n'ai pas osé appeler le cabinet.